

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 14

Procurations : M Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 1

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

OBJET : LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Vu les articles L1111-1-1 et L1111-2 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire rappelle que les révisions de loyers ont lieu au 1^{er} Juillet de chaque année, et qu'elles sont calculées sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), quatrième trimestre.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Vu la délibération 013 2023 portant le gel des loyers pour l'année 2023 pour les logements avec un classement énergétique F ou G ;

Vu la loi n°94-624 du 21 juillet 1994 relative à la réévaluation des loyers en fonction de la variation de la valeur moyenne des indices trimestriels du coût de la construction ;

Monsieur le Maire indique que la variation pour cette année est de 1.82 % et propose à l'assemblée de revaloriser le montant des loyers pour les logements à hauteur 1.82 %.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité

- **De geler** les loyers pour les logements communaux classés F ou G.
- **De fixer** le prix des loyers communaux comme suit :

LOYERS DES LOGEMENTS	01/01/2025	01/07/202
Pavillons la Prade T3	423.13	430.83
Pavillons la Prade T4	464.69	473.15
Logement rue des terrasses	203.22	203.22
Logement rue de la petite école	390.09	397.19
Logement rue portes des Remparts	438.05	446.02
Logement place Eglise	360.01	360.01
Total mensuel cumulé	4096.39	4160.07

Fait à saint-Auvent le 10 juin 2025

Bruno GRANCOING
Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le 12/06/2025
De la publication le 12/06/2025



